

PÉTROLE

LE BRENT À PLUS DE 81 DOLLARS

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 5088 | Mercredi 28 août 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

Libre

ACCIDENTS DE LA ROUTE

49 MORTS ET 1980 BLESSÉS EN UNE SEMAINE

Page 16

SANTÉ ET ÉDUCATION

LES CANDIDATS PROMETTENT UNE RÉVISION COMPLÈTE

Page 3







MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

RÉUNION DE COORDINATION SUR LES PRÉPARATIFS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

Page 4



LA NOUVELLE LIGNE «ALGÉRIE-TUNISIE»

DES TARIFS RAISONNABLES

Page 4

PRÉSIDENTIELLE

« La diaspora, le développement local et la jeunesse », thèmes relevés par la presse nationale

La communauté algérienne établie à l'étranger, la convergence des discours des candidats sur certains points dont la diplomatie algérienne, le développement local et la jeunesse, évoqués lors du 12^e jour de la campagne électorale pour la présidentielle du 7 septembre, ont été soulignés, mardi, par la presse nationale.

Dans un éditorial intitulé « Pulsions de candidats », le quotidien El-Moudjahid a souligné que cette deuxième semaine de campagne électorale s'annonce « plus percutante, avec un regain d'énergie palpable ». Les candidats, a-t-il écrit, « mettent du punch et de l'engagement dans leurs interventions », estimant que « face à des auditoires de plus en plus nombreux et

captivés, les prétendants au palais d'El-Mouradia se laissent eux-mêmes envoûter par les charmes insaisissables de la politique », ajoutant que « le plus grand challenge pour les candidats est de séduire les électeurs et de les convaincre de se rendre aux urnes ».

El-Moudjahid a consacré aussi deux articles à la communauté nationale établie à l'étranger en titrant la Une du journal de « Ma voix, mon vote, mon Algérie... », rapportant qu'à Marseille, plus précisément dans la Zone II-France qui comprend les départements des Bouches du Rhône et du Vaucluse, « les préparatifs portant organisation du scrutin électoral de la présidentielle algérienne vont bon train ».

Intitulé « Soutien indéfectible à la mère patrie », la publication a fait savoir que « les associations et acteurs de la société civile algérienne établis en France redoublent d'efforts pour sensibiliser leurs concitoyens à l'importance de participer massivement au scrutin ».

Le quotidien Horizons qui a, quant lui, rapporté les différents discours des candidats et de leurs représentants prononcés lors des meetings et sorties de proximité à travers les wilayas, a, dans un papier d'analyse, intitulé « Signe d'une mobilisation inédite », souligné que « tout porte à croire que la population est prête à participer massivement à l'élection présidentielle du 7 septembre 2024 ».

Horizons écrit encore que « les trois prétendants à l'élections présidentielle ont bâti leur campagne sur le respect mutuel et la réflexion ».

Le quotidien a également donné la parole à M. Mehdi Bouchetara, enseignant-chercheur en sciences de gestion et économie, qui a estimé que « cette année, les candidats ont su communiquer efficacement leurs programmes, ce qui a permis de toucher un public plus large et de susciter un intérêt pour la politique, en particulier chez les jeunes ». Pour M. Bouchetara, écrit le journal, « ces efforts peuvent contribuer à une augmentation significative du taux de participation ». Horizons qui a évoqué les activités du candidat du Front des forces socialistes (FFS), M. Youcef Aouchiche à Ghardaïa et le meeting du candidat du Mouvement de la société pour la paix (MSP), M. Abdelaïli Hassani Cherif, à Adrar, est également revenu sur le discours du can-

didat indépendant, M. Abdelmadjid Tebboune, prononcé lors d'un meeting à Oran, indiquant que celui-ci a été « riche en enseignements ».

Lui emboitant le pas, L'Expression est revenu, lui aussi, sur le discours prononcé, dimanche à Oran, par le candidat M. Abdelmadjid Tebboune.

Titrant sa Une « Tebboune s'engage pour l'Histoire », le journal a souligné que l'intervention de M. Tebboune « n'était pas qu'un simple discours, mais une véritable communion entre le candidat et son peuple. Dès les premières paroles, l'émotion a envahi l'assistance ».

Pour le journal le candidat dont « la parole d'honneur est un serment sacré a réaffirmé son engagement à poursuivre l'œuvre entamée lors de son premier mandat, fondée sur 54 engagements tenus », écrivant que devant une marée humaine, il a dévoilé avec « passion une nouvelle partie de son programme ».

Dans son éditorial intitulé « Le carburant de l'espoir », le journal relève la place de la jeunesse dans le programme du candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune, notant que « ce n'est donc absolument pas un hasard si le meeting d'Oran d'Abdelmadjid Tebboune, (...), ait été axé sur cette frange de la population ».

Le journal EL Watan a écrit dans un commentaire intitulé « Défi du développement », que « le développement des zones d'ombre continue de focaliser le débat public et, naturellement, la campagne électorale en cours, suscitant des engagements pour un surplus d'investissements et d'affectations budgétaires afin d'enrayer les disparités à travers les collectivités locales ». Tout en indiquant qu'un nouveau découpage administratif constitue également l'un des axes programmatiques mis en avant par les acteurs politique, le quotidien a estimé plus loin que le défi du développement implique d'orienter le nouveau effectif formé à la gestion et à la conduite des projets avec le double impact positif sur la réduction du chômage des universitaires et la prise en charge des préoccupations première des citoyens.

L'évènement qui fait sortir août de sa léthargie, est le titre choisi par le quotidien Le Soir d'Algérie, où il indique que le mois d'août 2024 se distingue par une effervescence inhabituelle, contrastant avec les années précédentes.

Le quotidien La Voie d'Algérie a suivi et rapporté les discours des représentants de M. Abdelmadjid Tebboune prononcés lors de différents meetings et rencontres de proximité organisés à travers le pays, soulignant que ces derniers « intensifient les efforts pour rappeler ses réalisations lors de son premier mandat et ses engagements pour l'avenir ». Ils ont également rapporté les déclarations de M. Aouchiche prononcées à Ghardaïa, qui s'engage à soutenir les artisans, alors que le candidat du MSP dévoile son programme pour le Sud, où il a mis en avant ses engagements pour une nouvelle dynamique de développement dans la région s'il accédait à la magistrature suprême.

Le quotidien arabophone, Echaâb s'est concentré sur l'analyse des discours des candidats et de leurs représentants qui poursuivent la campagne électorale pour le compte du 13 jour, affirmant que ces derniers convergent sur le plan géopolitique.

A ce propos, Echaâb est revenu sur les meetings que le candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune a animés à Constantine et à Oran, à travers des lectures et analyses d'experts et spécialistes en sciences politiques et en économie, mettant en avant son engagement auprès des citoyens à réaliser plus d'acquis avec une vision claire et des objectifs précis visant à améliorer le pouvoir d'achat et ouvrir les voix aux jeunes pour accéder à la vie politique par sa grande porte.

De son côté, Echourouk Al Yawmi s'est attardé sur les engagements politiques des trois candidats, à savoir établir un système politique démocratique basé sur la volonté populaire, la révision des lois sur les partis politiques et les associations et l'élargissement des prérogatives du Parlement. Le quotidien Al-Khabar a consacré un article à la mobilisation des représentations diplomatiques et de la société civile pour faire connaître les élections présidentielles à la communauté algérienne établie à l'étranger dans lequel l'auteur de l'article a interviewé les responsables de l'association « Emir Abdelkader » en France, le responsable de l'association « Espoir et avenir » en France et le président de l'Union des associations algériennes en Italie qui ont affirmé leur souci de mobiliser le plus grand nombre possible de personnes le jour J.

DILMI :

« Voter pour le candidat indépendant, M. Abdelmadjid Tebboune garantira la poursuite du développement agricole et assurera la sécurité alimentaire »

Le secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Abdellatif Dilmi, a considéré mardi à Guelma que le vote en faveur du candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune lors de la présidentielle du 7 septembre, « garantirait la poursuite du développement agricole et assurerait l'autosuffisance et la sécurité alimentaire durable ». Animant un meeting populaire en présence de représentants des agriculteurs de 12 wilayas de l'Est du pays au 13^e jour de la campagne électorale de la prochaine présidentielle, M. Dilmi a précisé que le candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune considère que « l'autosuffisance et la sécurité alimentaire durable sont fondamentales pour la souveraineté nationale ». Il a également ajouté que « les voix des agriculteurs et des éleveurs lors de la prochaine présidentielle doivent être données au candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune en signe de soutien aux efforts qu'il déploie au service de l'agriculture et des agriculteurs et de l'ancrage de leur droit à contribuer à l'économie nationale ». M. Dilmi a appelé à se diriger en force aux urnes le 7 septembre prochain pour voter en faveur du candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune, déclarant : « Soutenons celui qui nous soutient et prenons la main qui nous a été tendue durant les périodes difficiles en nous offrant gracieusement semences et fertilisants et en acheminant l'électricité vers nos terres ».

La Tariqa Taïbia Touhamia soutient le candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune

La Tariqa Taïbia Touhamia algérienne a exprimé son soutien au candidat indépendant à la présidentielle du 7 septembre prochain, M. Abdelmadjid Tebboune, selon un communiqué du Cheikh de la Tariqa, Hassan Cherif Ouazzani, publié mardi. Selon le même communiqué, dont l'APS a reçu une copie, « la Tariqa Taïbia Touhamia (dont le siège est situé à Oran) a constaté que le candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune a montré, lors de son premier mandat présidentiel, son grand intérêt pour le pays, sa sécurité, sa stabilité et son travail acharné en vue de

conforter la place de l'Algérie sur la scène internationale et renforcer l'économie nationale, ce qui l'a amenée (la Tariqa), de par son engagement de responsabilité juridique et morale, à annoncer son soutien au candidat lors de l'élection présidentielle du 7 septembre prochain ». La même source a ajouté que « le bilan du premier mandat présidentiel du candidat indépendant, M. Abdelmadjid Tebboune, a été marqué par des réformes radicales ayant touché divers domaines et un travail considérable dans le domaine de la lutte contre la corruption, de la diffusion de

l'intégrité et de la transparence dans les institutions de l'Etat, ainsi que l'accompagnement des jeunes et leur permettre d'exercer leur rôle et contribuer à édifier une Algérie sécurisée, stable et prospère, d'où l'impératif de lui donner une seconde chance pour consolider et achever ces acquis ».

La Tariqa Taïbia Touhamia a appelé, dans son communiqué, le peuple algérien à soutenir avec force le candidat indépendant, M. Abdelmadjid Tebboune, et à voter massivement en sa faveur, le 7 septembre prochain.

SANTÉ ET ÉDUCATION

Les candidats promettent une révision complète



Les 3 candidats à la présidentielle du 7 septembre ont focalisé leurs programmes autour de l'éducation et la santé. Chacun veut apporter des correctifs et modifications sur deux secteurs clés en Algérie.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Pour le candidat Abdelmadjid Tebboune « la réforme de l'école va se poursuivre avec l'amélioration de la pédagogie, l'encadrement et la gouvernance du système éducatif ». Faire de l'école « un cadre d'épanouissement et d'éveil », c'est ce que promet le candidat Tebboune qui n'a de cesse de rappeler les changements apportés durant son premier mandat comme l'introduction de l'anglais au primaire et l'augmentation des salaires des enseignants. Mais cela ne suffit pas puisque les défis sont grands dans un secteur considéré comme vital en Algérie. Il ressort que dans le programme du candidat, il y a la question de « l'allègement du cartable scolaire et la gestion des écoles par le ministère et non les collectivités locales ». Pour l'enseignement supérieur, Tebboune promet de poursuivre la réforme dans l'université en se focalisant sur « son importance économique ».

Quant aux autres candidats, les engagements dans ce secteur sont différents. Youcef Aouchiche promet de revoir les budgets sectoriels dont notamment celui de l'éducation, de créer un conseil national pour les programmes scolaires avec leur allègement comme priorité. Il promet de dynamiser les associations des parents d'élèves et d'introduire des fiches de synthèse pour le passage à l'université. A quelques différences près, le programme du candidat du MSP opte pour « une éducation qui forme le bon citoyen productif ». Il promet de relancer le Haut conseil à l'éducation, de réhabiliter l'enseignement technologique et de revoir le rôle du privé dans l'enseignement. Mais en tout état de cause, les deux candidats ont omis de mentionner la préoccupation essentielle de l'enseignement à savoir les statuts. Sauf Tebboune qui a assuré qu'il veillerait personnellement à « l'enrichissement du texte » en attendant sa promulgation.

La santé figure au menu

Le candidat du FFS propose d'augmenter le budget alloué au secteur à hauteur de 50% tout en créant un Secrétariat d'Etat à la sécurité sanitaire, en améliorant les prestations de soins dans tous les centres et établissements de santé. Il soutient

dans cet axe « d'introduire les honoraires des consultations dans la carte Chiffa et de réguler les frais de consultation chez le privé » et « la création du protocole d'urgences sanitaires ». Le candidat du FFS a compris le lien entre la santé et les dépenses des citoyens. Le candidat du MSP se penche plutôt sur « la révision à la hausse des salaires des services publics et même du privé en mettant un rapprochement entre les deux secteurs ». Selon lui « il faut créer un système de soins basé sur les normes modernes de gouvernance ». Pour Tebboune, son axe le plus important est de « valoriser la profession du médecin en valorisant leur statut et leur stabilité » et de « revoir le service civil des médecins résidents ». Les mesures phares dont il est question se résument à « la création de nouveaux centres hospitaliers conformes aux normes internationales et la mise en place d'hôpitaux d'urgences ». En matière de soins de santé, il promet une « révolution » en renforçant la couverture sanitaire et de placer la lutte contre le cancer comme priorité dans la nouvelle carte sanitaire. L'ambition du président candidat est de « hisser l'Algérie à la moyenne des normes internationales en matière de système de soins d'ici l'horizon 2030 ».

F.A.

PRÉSIDENTIELLE 2024

La campagne gagne en intensité

PAR : IDIR AMMOUR

La campagne électorale pour les prochaines élections présidentielles se poursuit dans un climat calme et responsable dans l'attente du 7 septembre, jour du scrutin très attendu, accompagné d'un nouveau rêve pour la majorité des algériens. Un rêve d'une Algérie forte et prospère où règnent la justice sociale et le respect des principes d'équité et d'égalité. Après treize (13) jours de meetings et des activités de proximité dans différentes villes du pays, dans un périple, pour le moins marathonien, les candidats ont redoublé la cadence, en décortiquant plusieurs points relatifs à leur programme électoral, qui ne font que confirmer leur volonté de reprendre le flambeau dignement avec la confiance qui sera placée en eux de la part des citoyens qui souhaitent le changement. C'est le vœu d'ailleurs du candidat du FFS, Youcef Aouchiche, qui n'a pas manqué de réitérer à chaque rencontre qu'il aspirait à l'édification d'un État « moderne et démocratique » qui ne pourrait se faire qu'à travers un changement avec les urnes en vue de concrétiser

le principe de la succession des générations. Pour lui, « il faut nécessairement investir sur l'Homme sincère et honnête, seul capable de produire la richesse et non le contraire ». Pour lui, l'être humain est ainsi la source de toute richesse et l'élément efficace dans les processus de construction et de changement. Le candidat du FFS, a ainsi promis de procéder au changement, appelant les Algériens à participer massivement au scrutin du 7 septembre, pour la construction d'une Algérie forte selon une perspective futuriste « vision pour demain ». Au volet social, le candidat du FFS s'est engagé à augmenter le salaire national minimum garanti (SNMG) et l'allocation familiale. Sur le plan économique, il a estimé le temps venu de sortir le pays de la politique rentière, en la diversifiant et en créant les conditions favorables à l'investissement, à la création de l'emploi et de la richesse. Le candidat du MSP, Hassani Cherif, pour sa part optimiste pour un second tour des présidentielles, insiste à travers tous ses meetings et rencontres avec les citoyens sur le combat pacifique pour la construction et le développement d'un projet glob-

al visant à promouvoir la jeunesse en tant que catégorie efficace dans la société et lutter contre tous les fléaux et dérives qui affectent négativement sa personnalité. C'est dans ce sens qu'il déclare : « Je tends ma main à tous ceux qui croient aux préceptes de la Révolution glorieuse de Novembre, de contribuer tous ensemble à réaliser le rêve des Algériens pour le changement », disait-il à l'adresse de l'assistance de militants et sympathisants venus l'encourager et le soutenir dans sa quête de ces joutes électorales du 7 septembre prochain. En effet, au fil de ses nombreuses sorties, le candidat du MSP semble prendre son aise avec certains volets et thèmes électoraux, plutôt que d'autres. Tels les problèmes de l'éducation nationale qui constituent le premier cheval de bataille du candidat. Il ne manque pas un meeting ou une rencontre sans aborder ce volet et les difficultés auxquelles il est confronté. La réforme administrative et le code communal et de wilaya constituent également l'autre volet choyé et ressassé par ce candidat à l'élection présidentielle.

I.A.

PRÉSIDENTIELLE

Intenses activités des candidats pour séduire les électeurs

Les quotidiens paraissant dans le Sud-est du pays ont traité, dans leur édition de mardi, de l'intense activité de terrain des candidats à la présidentielle du 7 septembre, en vue d'explicitier leur programme et séduire l'électorat dans les différentes régions du pays.

Kaid News (El-Oued) a publié à sa Une un article intitulé « diverses promesses pour glaner les voix des électeurs », dans lequel il traite des déplacements des candidats dans différentes wilayas pour tenter de cerner les principales attentes des citoyens et de gagner leurs voix le jour du scrutin.

La publication rapporte les propos du candidat du Front des forces socialistes (FFS) M. Youcef Aouchiche, lors de déclarations à la presse en marge de son activité de proximité à Ghardaïa, selon lesquelles il affirme que son programme électoral « propose des solutions réalistes pour consacrer le changement et construire le pays sur des bases solides », tout en appelant les citoyens à adhérer à son projet.

Les solutions proposées s'inspirent des idéaux du 1^{er} Novembre, notamment la construction d'un Etat social et démocratique, a-t-il ajouté en soulignant que « la présidentielle du 7 septembre constitue une opportunité de mobilisation pour le changement et l'édification d'une Algérie réconciliée avec elle-même ».

Saisissant l'occasion de sa présence à Ghardaïa, ville au cachet urbanistique singulier, poursuit Kaid News, le candidat Aouchiche a mis en exergue l'importance de la préservation du patrimoine national, dans ses différentes formes, et la projection d'un cadre de rayonnement culturel et d'un système de sauvegarde du patrimoine.

Le même quotidien se penche, par ailleurs, sur les nombreuses activités de proximité et meetings animés par les représentants de parti soutenant le candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune dont ils se sont attelés à expliciter les grandes lignes de son programme électoral.

Tassili News (Djanet) s'est intéressé, de son côté, aux activités de campagne des candidats et de leurs représentants, dont le meeting populaire animé à Touggourt par Mustapha Hidaoui, cadre à la direction de campagne du candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune, et lors duquel il a appelé à « soutenir le programme du candidat indépendant et à voter en sa faveur en vue de consolider les acquis et réformes réalisées ».

Le secrétaire général du Rassemblement national démocratique (RND), Mustapha Yahia, a estimé, lors d'un meeting à Boussaada, que le soutien au candidat indépendant M. Abdelmadjid Tebboune permettra de poursuivre la politique d'aide sociale touchant différentes catégories, en plus de la concrétisation des programmes d'habitat, poursuit le journal.

El-Djanoub El-Kebir, paraissant à Illizi, rapporte, quant à lui, la promesse du candidat du Mouvement de la société de la paix (MSP) M. Abdelaali Hassani Cherif, lors d'un meeting à Adrar, de « construire un million de logements dans les wilayas du Sud ». Le candidat relève aussi dans son programme économique, selon le journal, « le caractère social, solidaire, diversifié et durable à même d'assurer le bien être général, en plus d'aider le citoyen à accéder au logement ». Abordant certaines activités de proximité, le journal évoque celle menée dans la commune frontalière de Tin-Zaouatine, par le représentant du Conseil supérieur de la jeunesse à In-Guezzam, Abderrahmane Rikane, appelant les jeunes à participer massivement à la présidentielle du 7 septembre « pour une Algérie stable et triomphante ». El-Djadid el-Youmi (El-Oued) a abordé divers meetings des candidats à la présidentielle et de leurs représentants dans certaines wilayas du Sud, tandis que le journal El-Wahat (Ouargla) souligne la conscience des citoyens de l'importance du prochain rendez-vous électoral dans l'histoire de l'Algérie nouvelle.

MINISTRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Réunion de coordination sur les préparatifs de la rentrée scolaire des personnes aux besoins spécifiques

La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaoutar Krikou, a présidé, mardi à Alger, par visioconférence, une réunion de coordination avec les directeurs de l'Action sociale des wilayas, consacrée aux derniers préparatifs de la rentrée scolaire des personnes aux besoins spécifiques.

Dans son allocution à cette occasion, la ministre a affirmé que le secteur de la solidarité nationale « a pris toutes les dispositions pour accueillir les enfants aux besoins spécifiques dans les meilleures conditions », notamment en ce qui concerne les aspects éducatifs et pédagogiques tout en assurant les moyens d'apprentissage nécessaires, outre les mesures d'accompagnement psychologique et social pour cette catégorie.

Mme Krikou a souligné que son secteur prenait en charge près de 34.000 enfants avec différents handicaps, répartis sur 239 établissements d'éducation spécialisés relevant du secteur, et 18 annexes dotées des équipements pédagogiques nécessaires selon la nature de l'handicap, en sus de plus de 1.300 classes spéciales. La ministre a également révélé que de nouvelles structures seront ouvertes lors de la prochaine rentrée pour renforcer les établissements d'éducation spécialisés relevant du secteur, dotées des moyens pédagogiques nécessaires au



profit des personnes aux besoins spécifiques, afin de faciliter leur apprentissage scolaire.

Concernant l'encadrement, la ministre a précisé qu'il était assuré par des enseignants et des éducateurs spécialisés pour la prise en charge pédagogique, ainsi que des psychologues et des assistants sociaux pour l'accompagnement

psychologique et social de ces enfants.

Mme Krikou a rappelé, à cette occasion, la distribution de plus de 180.000 cartables équipés de fournitures scolaires au profit des enfants issus de familles démunies en prévision de la prochaine rentrée scolaire, soulignant le rôle des cellules de proximité relevant du secteur de la solidarité nationale pour cerner les

besoins des familles nécessiteuses.

LA NOUVELLE LIGNE «ALGÉRIE-TUNISIE» Des tarifs raisonnables

La compagnie nationale des transports ferroviaires a annoncé, dans un communiqué, lundi, les horaires des vols de la nouvelle ligne internationale Algérie-Tunisie, ainsi que les prix des billets sur cette ligne.

selon le communiqué de la compagnie SNTF, des départ d'Annaba vers Tunis les dimanches, mardis et jeudis ont été programmés à neuf heures du matin. Le train «Annaba-Tunisie» arrive dans la capitale tunisienne à 18h27, après avoir traversé les gares de Souk ahras, Ghar Al-Dama, Jendouba et Baja.

Quant aux retour, ils partent les lundis, mercredis et vendredis à 08h25, le train arrivant à Annaba à 18h20. Quant aux procédures de transit, elles sont effectuées au niveau de la Gare de soug d'ahras pour les aller-retour et au niveau de la gare de garmah pour les retour. Les passagers peuvent également acheter des billets dans les gares d'Annaba et de Souk ahras ou dans les gares d'Alger, d'Oran et de Constantine. Ce sont les prix des billets pour les vols «Algérie-Tunisie» Le prix d'un billet aller-retour en première classe est de 1.900 dinars algériens, tandis que le prix d'un billet aller-retour en deuxième classe est de 1.640 dinars.

Le prix d'un billet aller-retour en première classe est de 3.485 dinars, tandis que le prix d'un billet aller-retour en deuxième classe est de 3.040 dinars. Le transport des enfants de moins de 4 ans sera gratuit, tandis que les enfants âgés de 4 à 12 ans bénéficieront d'une réduction de 50%.

ALGER Démantèlement d'un réseau criminel spécialisé dans le vol de barreaudages métalliques

Les éléments de la brigade mobile de la Police judiciaire (BMPJ) d'Ouled Fayet (Alger) ont procédé, la semaine écoulée, à l'arrestation de 5 individus pour vol de barreaudages métalliques d'un jardin public à Dely Ibrahim, a indiqué, mardi, un communiqué des mêmes services.

« L'affaire fait suite à une patrouille dans le secteur de compétence, lors de laquelle 5 individus ont été pris en flagrant délit de chargement, à bord d'un véhicule, de barreaudages métalliques d'un jardin public », précise le communiqué qui ajoute que les mis en cause ont été arrêtés et conduits au siège de la brigade pour poursuivre les formalités juridiques. Les mis en cause ont été présentés devant le parquet territorialement compétent pour les chefs d'inculpation de constitution d'une bande de malfaiteurs et vol avec circonstances aggravantes de nuit, de bris et d'usage de véhicule, selon la même source.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un nouveau système d'obtention de permis de conduire opérationnel dès janvier

Face à l'augmentation des accidents de la route, l'Algérie prépare une réforme majeure du système de permis de conduire. Ahmed Naït El Houcine, délégué national à la sécurité routière (DNSR), a annoncé qu'un nouveau dispositif plus strict et entièrement numérisé sera mis en place pour renforcer la formation des conducteurs et améliorer la sécurité routière dès janvier 2025.

Lors du premier semestre de 2024, le nombre de décès dus aux accidents de la route a augmenté de près de 3% par rapport à l'année précédente. Cette hausse, bien que modeste, révèle des tendances inquiétantes, notamment parmi les jeunes de moins de 29 ans, les conducteurs de motocycles, et les automobilistes adeptes de l'excès de vitesse.

Une réforme nécessaire face à une augmentation des accidents

Ces catégories contribuent fortement aux accidents et les conducteurs titulaires d'un

permis depuis moins de cinq ans représentent 41,55% des incidents. Pour contrer ces tendances, le DNSR a décidé de revoir entièrement le système de formation des conducteurs.

Une convention a été signée avec le Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (Cerist) pour automatiser l'ensemble du processus de formation, depuis la délivrance du certificat médical jusqu'à l'obtention du permis de conduire. La phase théorique sera désormais gérée par un système multimédia développé en Algérie, qui intégrera des images locales pour mieux familiariser les candidats avec leur environnement. L'examen théorique comportera des questions sur le code de la route, la signalisation, le secourisme et la mécanique, avec un timing strict à respecter.

Ce système sera finalisé et prêt à être déployé dès décembre 2024, avec une phase d'essai prévue pour janvier 2025 dans quatre wilayas pilotes.

HATPLC-CNEP BANQUE

Un mémorandum d'entente pour renforcer la gouvernance et l'intégrité dans le secteur bancaire



Un mémorandum d'entente a été signé, hier lundi, entre la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC) et la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP-Banque) dans l'ambition de renforcer la gouvernance et l'intégrité dans le secteur bancaire, a indiqué un communiqué de l'HATPLC.

« Dans le cadre du renforcement de la coordination institutionnelle et de la coopération bilatérale en matière de prévention et de lutte contre la corruption, un mémorandum d'entente a été signé entre l'HATPLC, représentée par sa présidente, Salima Mousserati et la CNEP-Banque, représentée par son directeur général (DG) Bouziani Sid Ahmed, et ce, au siège de la Direction générale de la CNEP. Ce mémorandum vise à « renforcer la gouvernance et l'intégrité dans le secteur bancaire et à la mise en œuvre

d'un programme de formation spécialisée au profit des cadres de la CNEP », mais aussi à « organiser des campagnes de sensibilisation » et à « assurer un appui technique en vue de mettre en place des mesures internes pour lutter contre la corruption », précise la même source. En vertu de ce mémorandum, les deux parties s'engagent à « renforcer les bonnes pratiques et à contribuer à la création d'un environnement financier plus transparent et plus sûr », en adoptant « les meilleures normes de gouvernance et de transparence dans le secteur bancaire ».

BANQUE D'ALGÉRIE

Publication d'un nouveau règlement relatif à la prévention contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La Banque d'Algérie vient de publier un nouveau règlement relatif à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Ce règlement, publié dans le Journal officiel (JO) n° 58, a pour objet de définir le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive que les banques, les établissements financiers et les services financiers d'Algérie Poste doivent mettre en place.

Ainsi, ces institutions sont tenues de mettre en place et de tenir à jour des programmes « écrits » en la matière. Elles doivent également élaborer un dispositif d'identification et d'évaluation des risques, ainsi qu'une politique adaptée à ces risques. Les mesures prises sont proportionnées à la nature et à la taille de l'institution. Cela inclut les risques liés aux nouvelles technologies, y compris le développement de nouveaux produits, services et pratiques commerciales ou l'utilisation de technologies nouvelles ou en voie de développement. Le règlement exige des institutions, l'application de mesures « efficaces » en matière d'identification du client, selon lesquelles aucun compte ne peut être ouvert, aucune relation d'affaires ne peut être établie et aucune transaction ne peut être effectuée si l'identité du client et du bénéficiaire réel ne peut être identifiée et vérifiée. Le nouveau texte précise également les modalités de déclaration de soupçon, de la surveillance des virements électroniques, de la saisie et/ou du gel des fonds et des biens, et du blocage des opérations liées aux actifs virtuels.

PÉTROLE

Le Brent à plus de 81 dollars



Les cours du pétrole ont bondi, hier lundi, après l'arrêt forcé de la production de la quasi-totalité des gisements libyens.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en octobre a grimpé de 3,04%, pour clôturer à 81,43 dollars.

Le baril de West Texas Intermediate (WTI) américain de même échéance a lui jailli de 3,46%, à 77,42 dollars.

INDUSTRIE

Octroi de 3 arrêtés de concession de foncier économique à Bordj Bou Arreridj

Trois arrêtés de concession de foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné aux projets d'investissement ont été délivrés dernièrement à Bordj Bou Arreridj depuis la plateforme numérique de l'investisseur, a-t-on appris hier lundi auprès du chargé de la gestion du guichet unique de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) dans la wilaya, Hamza Tite.

Dans une déclaration, le même responsable a précisé que le foncier octroyé occupe une aire de 5,2 hectares dont 3 hectares situés dans la zone industrielle de mechta Fatma de la commune d'El Hamadia et 2,2 hectares dans la zone industrielle R'mail dans la commune de Ras El Oued.

L'octroi de ce foncier a été effectué conformément aux lois et nouvelles dispositions relatives aux modalités d'octroi de ces terrains en fonction des offres disponibles via la plateforme numérique de l'investisseur dont la gestion est confiée à l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, selon la même source.

Les projets des bénéficiaires de ces assiettes foncières dont la concrétisation sera lancée prochainement dans le cadre de la stratégie de l'Etat de diversifier des exportations permettront de générer plus de 1.000 emplois directs, a souligné le même cadre.

Selon la même source, ces assiettes avaient été récupérées dernièrement dans le cadre de l'opération d'as-

sainissement et de recouvrement du foncier économique inexploité en application des instructions du wali, Kamel Nouicer relatives à la fermeté dans l'assainissement de la nomenclature des investissements pour une exploitation plus efficace du foncier économique.

Selon les services de la wilaya, plus de 83 hectares du foncier économique inexploité à Bordj Bou Arreridj ont été récupérés dans le cadre du travail de la commission de wilaya chargé du suivi et de l'assainissement des projets d'investissement installée en vertu de la loi 23-17 fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le CEREFE recommande le recours à la climatisation au gaz naturel

Le Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (CEREFE) suggère l'utilisation d'une nouvelle solution innovante de climatisation utilisant le gaz naturel, permettant des économies d'énergie allant jusqu'à 90 %.

Dans un communiqué publié samedi, le CEREFE recommande de mettre en place dans le cadre du Programme national de maîtrise de l'énergie, des mécanismes incitatifs appropriés pour susciter la demande et promouvoir l'utilisation de la climatisation au gaz naturel «GHP» (Gas Heat Pump) en Algérie, notamment dans le secteur tertiaire, à travers des mesures fiscales et parafiscales et un régime de subvention dédié. L'institution explique cette initiative par l'abondance des ressources en gaz naturel, soulignant que «la climatisation au gaz naturel a déjà fait ses preuves dans notre pays avec plus de 350 installations réussies dans divers secteurs tels que l'hôtellerie, les cliniques, les administrations et les banques».



«Des économies substantielles jusqu'à 90% ont pu être atteintes sur la facture d'énergie des secteurs utilisateurs, démontrant ainsi le potentiel financier considérable de cette technologie et renforçant ainsi son attrait économique», affirme la même source. De plus, le potentiel d'économie d'énergie et l'efficacité de ces procédés a pu être confirmé à travers les visites des experts du CEREFE dans les lieux où les équipements de climatisation à gaz ont été installés. En amont, la climatisation alimentée

au gaz naturel présente également «un avantage majeur» en termes d'économie de gaz naturel, indique le CEREFE, précisant que «grâce à son efficacité énergétique accrue, elle peut permettre des économies significatives sur la consommation de gaz naturel, contribuant ainsi à une utilisation plus efficiente des ressources énergétiques du pays». En utilisant une combinaison innovante de technologies, ce type de climatisation permet de fournir chauffage, refroidissement et eau chaude

sanitaire «de manière efficace et économique», assure le CEREFE.

«Son fonctionnement, basé sur la récupération de chaleur à partir de sources naturelles «l'air» et son couplage avec une source d'énergie primaire, le gaz naturel, GPL ou l'hydrogène en font une solution à la fois fiable et respectueuse de l'environnement», fait-il savoir.

Selon le CEREFE, dans l'attente du développement et la maturité technologique des systèmes de climatisation à base d'énergie renouvelable et solaire en particulier, cette solution innovante permet non seulement de réduire la dépendance à la climatisation électrique, mais également d'atténuer les pics de demande électrique en été, contribuant ainsi à stabiliser le réseau électrique.

A noter que ces recommandations font suite à une étude réalisée par le CEREFE sur le potentiel national en matière d'utilisation de la climatisation au gaz naturel, en s'appuyant sur une série de visites sur l'ensemble du territoire national, qui ont permis de dresser un premier bilan des installations réalisées en Algérie et ce, dans le cadre de la démarche globale du Commissariat à l'égard de l'évaluation des projets d'efficacité énergétique réalisés en Algérie.

PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION

Nouveau dispositif de compensation des frais de transport vers les wilayas du Sud

Un nouveau dispositif de compensation des frais de transport induits par l'approvisionnement en produits de large consommation des wilayas du Sud a été instauré en vertu d'un décret exécutif publié dans le Journal officiel (JO) n° 23. En vertu de ce décret exécutif n° 24-115, signé par le Premier ministre, Nadir Larbaoui, le 31 mars 2024, il est procédé au remboursement des frais de transport des produits au profit des opérateurs économiques qui exercent l'activité d'approvisionnement, qui doivent assurer uniquement l'approvisionnement des wilayas où ils sont établis. Ces dispositions concernent les wilayas d'Adrar, Tamanrasset, Tindouf, Illizi, Béchar, Ouargla, El-Oued, Ghardaïa, El-Bayadh, Naâma, Timimoun, Bordj, Badji-Mokhtar, Beni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El Meghaïer et El Meniaâ. La liste des produits de large

consommation éligibles au remboursement des frais de transport dans le cadre de ce décret est fixée par arrêté conjoint des ministres chargés du Commerce et des Finances, après consultation des ministères concernés. Et selon le texte législatif, les produits de large consommation soumis au présent dispositif sont issus des unités de production, des marchés de gros et des abattoirs agréés et implantés dans les wilayas du Sud concernées ou des wilayas proches, dont la liste est fixée par décision du ministre chargé du commerce en coordination avec le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. Le fret et la facturation doivent être effectués dans la même wilaya, tel qu'exigé, également, par le décret. Il est spécifié, également, dans le texte réglementaire que le remboursement des frais de transport est établi sur la base du programme annuel

de transport des produits, au titre de l'approvisionnement des wilayas, élaboré par le directeur du commerce de la wilaya et approuvé par le wali territorialement compétent, ainsi que sur la base des besoins annuels de financement évalués par le directeur du commerce de wilaya, conformément aux quotas annuels des produits de large consommation pour chaque commune relevant des wilayas concernées. Les quotas annuels des produits de large consommation sont déterminés sur la base de la densité de la population et les besoins des habitants de chaque commune relevant de la wilaya concernée par ce dispositif, comme mentionné dans le décret qui stipule que les programmes des besoins annuels élaborés sont transmis au ministre chargé du Commerce pour la prise en charge de leur remboursement, précisant qu'un réajustement semestriel peut être effectué, le cas échéant, sur la

base des demandes exprimées par les wilayas concernées. Le directeur du commerce de wilaya est chargé d'élaborer le bilan annuel des réalisations physiques et financières, au titre du remboursement des frais de transport des produits pour l'approvisionnement des wilayas concernées, qui doit être transmis au ministre chargé du Commerce et au ministre des Finances, au plus tard, à la fin du premier trimestre de l'année qui suit l'exercice concerné. Afin de bénéficier du remboursement, les opérateurs économiques doivent présenter des formulaires de demandes de remboursement renseignés et signés par les opérateurs économiques concernés et visés par le directeur du commerce de wilaya, ainsi que les factures des produits transportés et du procès-verbal de constat de réception des produits. Les demandes de remboursement des frais de transport des produits liés à l'approvision-

nement des wilayas sont établies sur la base d'un barème fixé par arrêté conjoint des ministres chargés du Commerce, des Transports et des Finances, selon le même décret. D'autre part, une plate-forme numérique est créée au niveau du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations et reliée aux directions du commerce de wilayas. Elle est dédiée à la numérisation de toutes les procédures relatives aux opérations de remboursement des frais de transport, à partir du dépôt des dossiers par les opérateurs économiques jusqu'au constat des marchandises et remboursement des frais de transport. Le décret précise que le remboursement des frais de transport des produits aux wilayas du Sud est pris en charge sur le budget du portefeuille de programmes du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations au lieu du Fonds de compensation des frais de transport.

VIRUS DE LA VARIOLE DU SINGE



Une zoonose fait parler d'elle depuis quelques mois : la variole du singe. Originaire d'Afrique, elle a été transmise à l'homme par des animaux sauvages. Les nouveaux animaux de compagnie (NAC) sauvages peuvent jouer un rôle non négligeable dans la diffusion du virus.

Introduction
Depuis le 7 mai 2022, nous assistons à une émergence inhabituelle de cas humains sporadiques de la variole du singe dans plusieurs pays européens, en Amérique du Nord et en Australie, alors qu'il s'agissait d'une maladie endémique localisée à l'Afrique centrale et occidentale. La particularité de ces cas est que, en dehors du premier malade au Royaume-Uni de retour du Nigéria, il s'agit de personnes n'ayant pas voyagé en Afrique. Alors que l'on reconnaît une origine zoonotique dans la plupart des cas africains, ces cas émergents sont liés à des contaminations interhumaines, souvent observées chez des hommes homosexuels ou bisexuels ayant eu plusieurs partenaires et n'ayant pas voyagé en Afrique. Il s'agit aussi d'une zoonose et de nombreux réservoirs animaux sont suspectés en Afrique. C'est pourquoi l'apparition de cette maladie due à un virus très résistant dans le milieu extérieur en dehors de l'Afrique doit amener à une certaine prudence pour éviter tout risque d'instauration d'un réservoir animal autochtone dans ces nouveaux pays touchés par la variole du singe.

Historique
Le virus de la variole du singe a été découvert en

1958 dans un laboratoire de Copenhague chez des macaques (*Macaca fascicularis*) qui avaient été importés de Singapour. Il y eut deux foyers à quatre mois d'intervalle. Les reins de ces singes servaient à la préparation de cultures cellulaires pour la production de vaccins contre la poliomyélite. C'est pourquoi ce nouveau virus fut dénommé «Monkeypox virus» pour «virus de la variole du singe» (ou MPXV). D'autres laboratoires ont connu ce même problème aux États-Unis, aux Pays-Bas et en France. Il s'agissait toujours de singes captifs provenant de diverses régions tropicales (Inde, Malaisie, Philippines et Sierra Leone). Ces cas rapportés chez des singes n'ont jamais donné lieu à une contamination humaine. Il s'agit d'un Orthopoxvirus, gros virus à ADN de la famille des Poxviridae. Il faut souligner la forte résistance dans le milieu extérieur de ce virus en particulier à la fin de la maladie dans les croûtes cutanées. Le terme de Monkeypox pourrait changer, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui ne souhaite plus attribuer un nom discriminatoire ou stigmatisant aux virus émergents pouvant évoquer une région géographique ou un animal. D'ailleurs on peut noter une certaine confusion lorsque l'on parle de «chickenpox» qui est en fait la varicelle, de «smallpox» pour la variole ou de «cowpox» pour le virus de la vaccine. Deux souches virales sont connues pour le MPXV : un clade présent en Afrique centrale (souche Congo), le plus virulent, pouvant provoquer une mortalité de 10,6 %, et un clade d'Afrique occidentale moins pathogène avec un taux de mortalité estimé à 3,6 %. Une analyse métagénomique réalisée au Portugal sur des prélèvements réalisés dans plusieurs pays confirme que le virus appartient au clade de l'Afrique occidentale et qu'il semble reconnaître une origine unique qui serait une souche exportée du Nigéria en



2018 et 2019.

VARIOLE DU SINGE CHEZ L'HOMME
C'est en 1970 que le premier cas humain de variole simienne a été décrit chez un enfant âgé de 9 mois en République démocratique du Congo (RDC). Au cours des années suivant sa première identification en Afrique, la variole du singe, qui n'était plus masquée par la variole (ou la vaccination), a été régulièrement observée en Afrique centrale et occidentale. Elle est devenue l'infection à orthopoxvirus la plus répandue chez l'Homme. L'âge médian des malades africains est passé de 4 ans dans les années 1970 à 21 ans depuis 2010 du fait du déclin de l'immunité collective à la suite de l'arrêt de la vaccination contre la variole qui permettait d'offrir une protection croisée estimée à 85 %. Lors de l'épidémie de variole du singe en Afrique de l'Ouest qui a débuté en septembre 2017 au Nigéria, quatre personnes voyageant du Nigéria vers le Royaume-Uni, Israël et Singapour sont devenues les premiers cas humains exportés d'Afrique. Il y eut aussi une transmission nosocomiale connexe au Royaume-Uni chez un aide-soignant.

Rat de Gambie (*Cricetomys gambianus*)
La possibilité d'une transmission zoonotique du MPXV a été démontrée de façon spectaculaire en 2003, lors de l'importation de cricétomes des savanes (*Cricetomys gambianus*) communément appelés rats de Gambie dans les États du Midwest américain. Ces rats africains d'origine sauvage apparemment sains étaient vendus comme nouveaux animaux de compagnie (NAC). Importés du Ghana, ces rats de Gambie ont pu contaminer dans l'animalerie des chiens de prairie (*Cynomys ludovicianus*), autres rongeurs NAC autochtones de la famille des Sciuridae et qui furent les vecteurs secondaires d'une contamination humaine avec 71 cas dont plusieurs enfants. Ce fut la seule importante épidémie de variole simienne observée dans un pays non africain d'origine zoonotique. Rappelons qu'en Europe, nous avons connu, en 2009, une autre épidémie due à un orthopoxvirus moins pathogène (le cowpox) avec des rats importés de Hongrie en tant que NAC. Entre le 7 mai 2022 et le 6 juillet 2022, le nombre des cas humains n'a cessé pas d'augmenter puisque l'on

recense 7146 cas dans 53 pays qui étaient indemnes. En France, 577 cas ont été rapportés, dont une femme et un enfant.

ASPECTS CLINIQUES
La variole simienne est différente de la variole humaine dans son tableau clinique du fait d'une adénopathie (absente dans la variole) avec une éruption cutanée (papules se transformant en vésicules puis en pustules évoluant vers une cicatrisation avec la formation de croûtes) sur le visage, les mains et différentes parties du corps. Les cicatrices cutanées pouvant être observées sont moins graves que dans la variole humaine. La variole simienne ressemble aussi beaucoup à la varicelle, plus contagieuse et due à un herpèsvirus. La maladie est généralement bénigne et il n'y a pas eu de mortalité en dehors d'un cas au Nigéria.

TRANSMISSIONS
Les voies d'exposition potentielles comprennent l'interaction avec des animaux sauvages et la proximité d'individus malades, ainsi que le contact avec l'environnement contaminé.



Transmission zoonotique
Dès 1970, la variole du singe a été considérée comme une maladie virale émergente tout d'abord en RDC, où les infections primaires humaines résultent d'un contact avec un animal sylvestre infecté, bien que l'espèce hôte réservoir soit actuellement inconnue. Il peut s'agir d'un contact avec un animal sauvage devenu familier (rats de Gambie) ou chassé pour être consommé (viande de brousse). Le seul MPXV isolé d'un mammifère sauvage a été obtenu à partir d'un écureuil à cordes moribon (*Funisciurus anerythrus*) collecté lors d'une enquête sur une épidémie en RDC. Les animaux les plus fréquemment suspects sont le rat de Gambie (*Cricetomys gambianus*), le singe à queue rousse (*Cercopithecus ascanius*) et les écureuils africains, en particulier le genre *Funisciurus* et l'écureuil soleil à pattes rouges (*Heliosciurus rufobrachium*).
Transmission interhumaine
La transmission interhumaine peut être directe, en particulier par le contact cutané (peau à peau), les fluides corporels et les voies respiratoires (gouttelettes). En raison de la grande résistance du virus, tout matériel (vaisselle...) ou linge ayant été en contact avec les croûtes d'un malade est contaminant. Transmission des cas hors Afrique
Pour les cas inhabituels observés actuellement hors Afrique, les rencontres sexuelles ont joué clairement un rôle dans la transmission. La maladie a surtout été observée chez des homosexuels masculins qui avaient participé à des réunions de leur communauté (fête en Belgique, sauna en Espagne, voyages...).

MOYENS DE LUTTE
Il est évident que dans les cas de cette poxvirose, il importe d'éviter tout contact avec la personne atteinte ainsi que tout ce qu'elle a pu toucher et contaminer. Par comparaison avec la variole humaine,

les mesures d'éradication ne pourront pas être aussi efficaces avec la variole simienne du fait d'un réservoir viral dans plusieurs populations d'animaux sauvages en Afrique.

CONCLUSION
En conclusion, le virus de la variole du singe est un agent pathogène réémergent qui ne semble plus se limiter aux régions endémiques africaines et qui présente le risque mondial d'occuper la niche écologique laissée vacante par la variole. La découverte soudaine de cette maladie hors de l'Afrique, chez plus de 7000 personnes depuis le 7 mai 2022, sous une forme très particulière, dans 53 pays qui semblaient indemnes, avec un mode de transmission particulier, doit nous amener à une certaine prudence sur l'interprétation de cette émergence. Cette maladie s'est-elle propagée pendant un certain temps sans être détectée du fait de son évolution bénigne ? En date du 25 juin 2022, l'OMS n'envisage pas de déclarer la variole du singe une urgence sanitaire mondiale. Mais plus ce virus se propagera longtemps et loin, plus il risque d'être endémique dans de nouvelles régions. Le problème sera de savoir si le MPXV s'établira plus dans un réservoir animal que dans la population humaine s'il continue à se propager. L'important est de savoir diagnostiquer la variole du singe, d'avertir le public sur le risque de contagiosité de ce virus très résistant dans le milieu extérieur, de la possibilité de zoonose, de surveiller les cas contacts et de prévenir les contaminations des animaux sensibles (NAC exotiques). On peut espérer que la mise en place de ces mesures de biosécurité associées ou non à une vaccination limitera toute progression du MPXV en dehors de l'Afrique.

Variole du singe : pourquoi il faut changer le nom de cette maladie

Depuis fin novembre 2022, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande de nommer cette maladie « mpox » et non plus « variole du singe ». Il y a là une volonté d'éviter les stigmatisations.

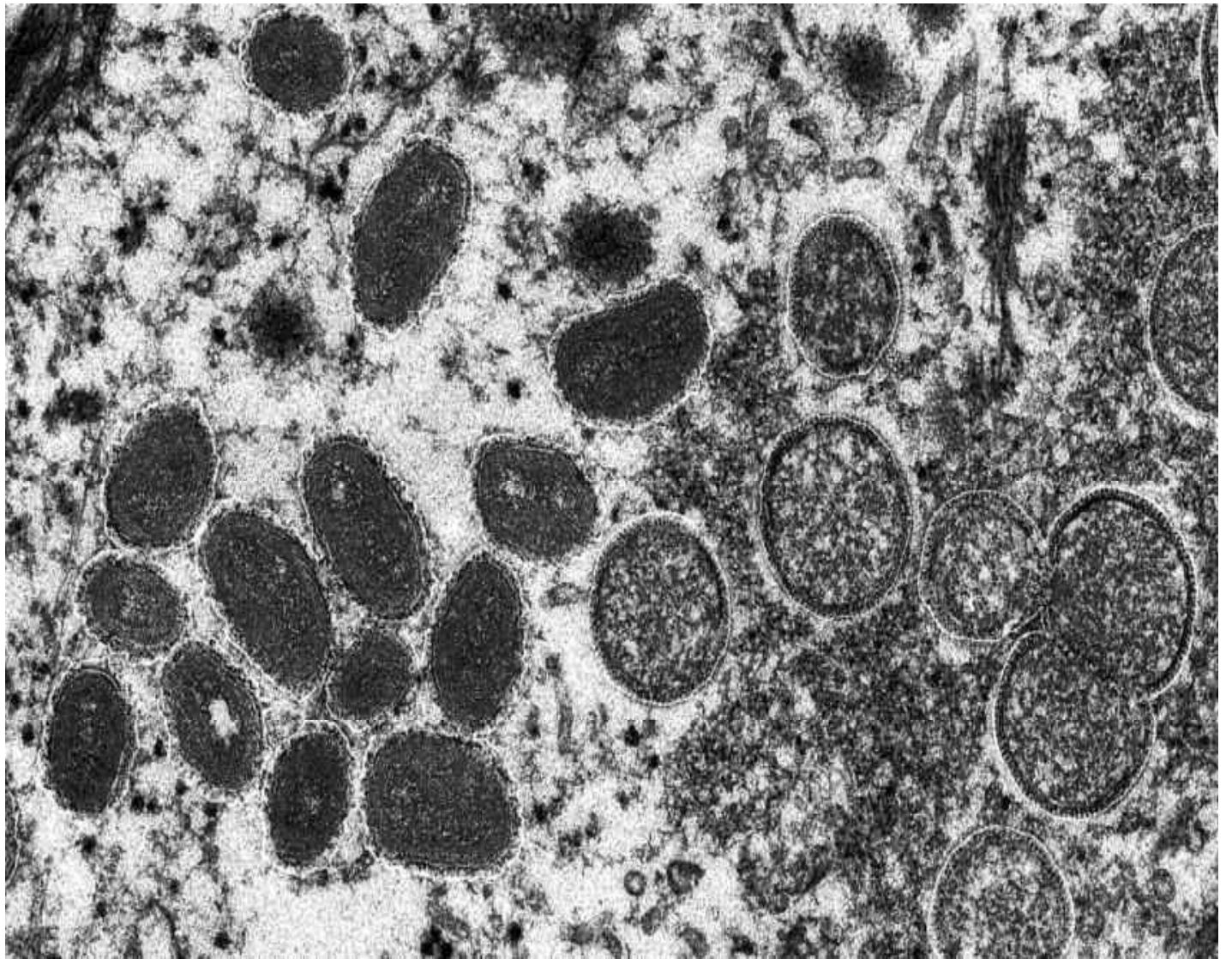
Il s'agit depuis mercredi d'une « urgence de santé publique de portée internationale » (USPPI). Face à la flambée de cas de variole du singe (ou mpox) en Afrique, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a alerté ce jeudi que d'autres cas importés de mpox du sous-type clade 1b, étaient susceptibles d'être détectés prochainement en Europe après le signalement en Suède d'un premier cas. Plus communément nommée variole du singe, il faut pourtant appeler le virus « mpox ». Pour comprendre pourquoi la maladie s'est longuement appelée « variole du singe », il faut revenir en 1958. C'est à cette époque qu'elle est découverte sur des singes en captivité à Copenhague (Danemark). Ceux-ci avaient développé des symptômes similaires à ceux de la variole humaine (smallpox en anglais). Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la maladie a été nommée variole du singe quelques années après, en 1970, lors de son identification pour la première fois chez l'Homme. Pourtant, le virus tire en réalité son origine des rongeurs : le singe n'en est, comme l'Homme, qu'une victime.

Une terminologie « stigmatisante »
Tout change en 2022 lorsque l'épidémie de variole du singe - avec un autre variant moins dangereux - flambe dans le monde. D'après l'OMS, « des propos racistes et stigmatisants ont été observés en ligne, dans d'autres contextes et dans certaines communautés » lors de cette flambée épidémique.

La ville de New York avait ainsi demandé dès juillet 2022 de renommer la variole du singe, car elle trouvait le nom stigmatisant. « Le fait de continuer à utiliser le terme de variole du singe pour décrire l'épidémie actuelle peut raviver ces sentiments traumatisants de racisme et de stigmatisation », avait alors notamment écrit Ashwin Vasan, commissaire à la Santé de la ville de New York dans un courrier adressé au directeur général de l'OMS Tedros Adhanom Ghebreyesus. Certains spécialistes étaient également montés au créneau pour les mêmes raisons.

Variole du singe : pourquoi il faut changer le nom de cette maladie

Ces propos stigmatisants ont été « signalés à l'OMS ». Celle-ci a alors décidé de mener « des consultations pour recueillir les points de vue d'un certain nombre d'experts, ainsi que des pays et du grand public, qui ont été invités à soumettre des suggestions de nouveaux noms ». Les représentants « des autorités gouvernementales de 45 pays différents



», ont également été consultés. C'est à ce moment-là que le nom de « mpox », abréviation du nom anglais de la maladie monkeypox, a été choisi. Ce terme « peut être utilisé dans d'autres langues (que l'anglais) », avait détaillé l'OMS fin novembre 2022 au moment d'acter le changement de nom. « L'OMS adoptera le terme mpox dans ses communications et encourage les autres à suivre ces recommandations, afin de minimiser tout impact négatif permanent du nom actuel et de l'adoption du nouveau nom », avait ajouté l'organisation. Les deux noms avaient été conservés comme synonyme pendant un an, ce qui n'est désormais plus le cas.

Mpox : éruption cutanée, fièvre... quels sont les symptômes de la nouvelle souche ?

L'inquiétude monte en Europe. Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré ce mercredi une « urgence de santé publique de portée internationale » (USPPI) - le plus haut niveau d'alerte - sur la variole du singe ou mpox, celle-ci a alerté jeudi sur un risque d'importation de davantage de cas sur le Vieux Continent. La Suède a en effet fait état d'un premier cas du nouveau variant (clade 1b), considéré comme plus contagieux et dangereux, hors d'Afrique. Le clade 1b a été identifié fin 2023 en République démocratique du Congo, où le mpox a fait au moins 548 morts depuis le début de l'année. Comme le rapporte le ministère de la Santé, celui-ci se transmet par un « contact physique rapproché, notamment lors d'un rapport sexuel, par

le contact de la peau ou des muqueuses avec les boutons ou les croûtes », lors de partage d'objets de toilettes ou de linge ou « lors d'un long face-à-face par les gouttelettes ».

« Les rapports sexuels, avec ou sans pénétration, réunissent les conditions pour une potentielle contamination (...) Plus généralement, quiconque a un contact physique étroit avec une personne infectée risque de contracter la maladie », décrit le ministère de la Santé.

Des éruptions cutanées sur tout le corps

Un autre variant (clade 2) s'était déjà propagé à une centaine de pays en 2022, touchant particulièrement des hommes homosexuels et bisexuels. À ce moment-là, les symptômes observés étaient surtout des éruptions cutanées et des lésions localisées, notamment sur le visage, la bouche ou les parties génitales. Cette fois, ces éruptions et lésions peuvent apparaître sur tout le corps. « C'était déjà le cas avec le clade I d'origine, connu depuis plusieurs décennies en Afrique de l'Est. Les enfants contaminés avaient des boutons sur différentes parties du corps », rappelle Karine Lacombe, cheffe de service des maladies infectieuses à l'hôpital Saint-Antoine (AP-HP). « On a aussi vu ce type de formes disséminées en France, avec le clade II, mais chez des personnes qui avaient une immunité très diminuée », ajoute-t-elle. « L'éruption cutanée évolue et passe par différentes étapes avant de former finalement une croûte qui tombe ensuite », détaille également le gouvernement bri-

tannique.

L'apparition de ces symptômes peut s'accompagner de fièvre, de « ganglions volumineux », de « maux de tête », de « douleurs musculaires et une forte fatigue », selon le ministère français de la Santé. « La personne est contagieuse à partir de l'apparition des premiers symptômes », détaille-t-il également. La période d'incubation dure, elle, « de 5 à 21 jours ». Le mpox « guérit le plus souvent spontanément, au bout de deux à trois semaines », selon le ministère de la Santé.

Faut-il s'inquiéter du nouveau variant qui fait des ravages en Afrique ?

Dans certains cas, le mpox peut « se compliquer de surinfection des lésions cutanées ou d'atteintes respiratoires, digestives, ophtalmologiques ou neurologiques ». « Elle peut aussi provoquer de vives douleurs, en cas de lésions anales », ajoutent les autorités françaises. Les personnes les plus à risque sont les femmes enceintes, les jeunes enfants et les immunodéprimés.

Alors que le précédent variant touchait surtout des hommes homosexuels et bisexuels, ce clade 1b a provoqué la mort de nombreux enfants, selon professeur Dimie Ogoina interrogé par l'AFP. « Nous observons également une tendance à la transmission hétérosexuelle du mpox », a-t-il déclaré. Son taux de mortalité est estimé à 3,6 %. En France, aucun cas du nouveau variant n'a pour l'heure été détecté. Mais, « on a alerté toutes nos structures, bien sûr que l'on va trouver un cas importé », anticipe Karine Lacombe.

TOURISME SAHARIEN

Plus de 11.000 touristes étrangers ont afflué cette saison à Djanet

Plus de 11.000 touristes de différentes nationalités, auxquels s'ajoutent plus de 21.000 nationaux, ont afflué vers la région de Djanet, depuis le début de la saison touristique saharienne a indiqué, la Direction locale du tourisme et de l'artisanat (DTA).

Ce nombre de visiteurs est jugé plus important que celui enregistré dans la région durant la saison précédente (2023-2024), avec pas moins de 7.000 touristes étrangers et plus de 18.000 nationaux, a précisé le DTA, Amine Hammadi.

Il a expliqué cet accroissement par l'effet d'une série de mesures prises par les pouvoirs publics pour la relance et la promotion du tourisme saharien, notamment l'ouverture d'une nouvelle liaison aérienne hebdomadaire Paris-Djanet et de nouvelles lignes intérieures Constantine-Djanet et Oran-Djanet.

A ces actions visant à encourager les touristes à opter pour la destination de Djanet, «Perle du Sahara», viennent se greffer la facilitation de l'établissement du visa au niveau des aéroports et postes frontaliers pour les touristes étrangers affluant vers les régions du Sud et la contribution du guichet unique, regroupant différents services, à la facilitation des procédures pour permettre aux touristes étrangers un séjour agréable, a-t-il ajouté.

Le plafonnement par les agences de tourisme et de voyages des prix des prestations, ayant permis à de nombreuses familles algériennes de visiter la région, a également contribué à l'attrait des touristes et à un regain d'inté-



rêt pour la destination saharienne, selon la même source.

Des circuits touristiques ont été aussi prévus par les agences de tourisme et de voyage en direction des touristes pour leur permettre de découvrir, à travers des programmes bien étudiés, les importantes potentialités touristiques, fierté de la région, dont les sites touristiques et archéologiques très convoités de Tadreret El-Hamra, l'Oasis d'Iherir, le site d'Issendilène ainsi que les ksour d'Azelouaz, El-Mihane et Adjahil, à Djanet.

D'intenses préparatifs sont entrepris, par ailleurs, en prévision du lancement de la prochaine saison touristique (2024/2025), à travers l'organisation de rencontres de coordination entre opérateurs et agences de tourisme et de voyages, en vue d'examiner les voies à même d'enrichir et

d'améliorer les prestations, et l'élaboration de programmes susceptibles d'inciter les touristes à opter pour la destination Djanet, a encore soutenu M. Hammadi. Les agences de tourisme et de voyage entendent, en outre, lancer avec le concours du secteur, des associations activant dans le domaine et des hôteliers, des campagnes de volontariat pour le nettoyage des sites touristiques et archéologiques disséminés à travers la région.

Un des plus grands musées à ciel ouvert au monde, le Tassili N'Ajjer, demeure une destination touristique par excellence, au regard de ses nombreux atours touristiques, dont des peintures et gravures rupestres millénaires et des paysages naturels sublimes.

EL-MÉNÉA

Entretien de 400 km de réseaux de distribution de gaz

Des opérations d'entretien intensives ont été menées sur 400 km linéaires de réseaux de distribution de gaz naturel dans la wilaya d'El-Ménéa, au cours du premier semestre de l'année.

Ces travaux s'inscrivent dans les programmes visant à améliorer la qualité du service public. Ce rapport, communiqué par la cellule de communication de la Direction de la distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz-Distribution), détaille les efforts et les résultats de ces opérations.

Les équipes de Sonelgaz-Distribution

ont été mobilisées pour réaliser ces travaux de maintenance. L'objectif principal était d'améliorer les prestations fournies aux 11.753 abonnés du réseau de gaz naturel, en assurant un approvisionnement continu et fiable. Les opérations visaient également à renforcer la sécurité et l'efficacité du réseau de distribution.

Ces travaux ont permis d'entretenir 400 km linéaires du réseau de distribution du gaz naturel dans les communes d'El-Ménéa et Hassi Lafhal, 145 km de soupapes de gaz, outre 96

colonnes ascendantes d'immeuble, ainsi que 2.942 branchements individuels ont été inspectés et entretenus pour garantir un service sans interruption, a-t-on expliqué.

Ces opérations de maintenance s'inscrivent dans un programme plus vaste de surveillance périodique et continue du réseau de distribution de gaz naturel. Ce programme est essentiel pour détecter et prévenir les anomalies, améliorer la performance du réseau et assurer la satisfaction des clients.

ORAN

Le projet de la station de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc sera livré dans les délais impartis

Le Président-directeur général (P.-dg) du groupe Sonatrach, Rachid Hachichi, a affirmé, jeudi à Oran, que le projet de réalisation de la station de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc, à l'ouest de la wilaya d'Oran, sera livré dans ses délais impartis et la phase de réception et d'installation des équipements sera lancée prochainement.

Dans une déclaration à la presse en marge de sa visite de terrain au site du projet, M. Hachichi a souligné que les travaux de la réalisation de la station de dessalement d'eau de mer de Cap Blanc ont atteint environ 70% et les 30% restants sont réservés à la réception et à l'installation des équipements.

Le même responsable a rappelé l'importance de ce projet stratégique, décidé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans le cadre du programme d'urgence pour sécuriser l'alimentation en eau potable, sachant que la capacité de production de cette station est de 300.000 m3 d'eau dessalée/jour, permettant d'alimenter pas moins de 3 millions d'habitants en eau potable.

M. Hachichi a estimé que la phase prochaine est considérée comme «décisive» et a donné des instructions pour fournir tous les efforts nécessaires pour lever les obstacles qui entravent l'avancement du projet, notamment ceux liés à la réception d'équipements.

Pour sa part, le wali d'Oran, Saïd Sayoud, a souligné que les travaux de réalisation du réseau de canalisations qui transporteront les eaux dessalées de la station de Cap Blanc enregistrent un avancement important, affirmant que le projet sera livré vers la fin du mois de septembre prochain.

Les canalisations sont en cours de réalisation sur une distance de 50 km en direction de la commune de Boutlelis, à l'Ouest, et les communes de Aïn El-Turck et Mers El-Kebir, à l'Est, outre deux réservoir d'une capacité de 50.000 m3 pour le premier et 30.000 m3 pour le second.

GHAZA

Borrell appelle à une trêve de 3 jours pour vacciner les enfants

Le Haut représentant de l'Union européenne (UE), Josep Borrell, a appelé, ce mardi, à un cessez-le-feu humanitaire de trois jours pour la vaccination des enfants contre la polio dans la bande de Ghaza.

Borrell a expliqué mardi dans un message sur la plateforme X que « la propagation rapide de la polio menace tous les enfants de Ghaza, déjà affaiblis par les déplacements, les privations et la malnutrition ».

Il a appelé à « un cessez-le-feu humanitaire immédiat de trois jours pour garantir que l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) mènent des opérations de vaccination dans la bande de Ghaza d'ici la fin de l'année. Notre humanité l'exige ».

Il convient de noter que le ministère palestinien de la Santé a annoncé, dimanche dernier, l'arrivée de vaccins contre la polio et a appelé à faire pression sur l'entité sioniste pour autoriser l'entrée de ces vaccins à Ghaza.

Le 23 août, le porte-parole du secré-



taire général des Nations unies, Stéphane Dujarric, a déclaré que les problèmes d'hygiène à Ghaza avaient atteint un niveau élevé en raison des problèmes d'eau et d'assainissement, et qu'un cas de polio avait été découvert dans la région depuis la première fois en 25 ans. Le bilan de l'agression sioniste s'est alourdi à 40.476 martyrs et 93.647 blessés. Le bilan de l'agression sioniste barbare contre la bande de Ghaza est passé à 40.476 martyrs et 93.647 blessés dont une majorité d'enfants et de femmes, depuis le 7 octobre dernier, ont annoncé mardi les autorités palestiniennes de la santé. Selon la même source, l'armée de l'occupation sioniste a commis trois massacres au cours des dernières 48

heures dans la bande de Ghaza, faisant 41 martyrs et 113 blessés.

Un précédent bilan a fait état de 40.435 martyrs et 93.534 blessés.

Les autorités palestiniennes de la santé ont indiqué qu'un certain nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces d'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Protection civile de leur porter secours.

Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

/

LA LOPIS :

Salue le rôle pionnier de l'Algérie aux niveaux régional et international

La Ligue des oulémas, prêcheurs et imams du Sahel (LOPIS) a salué le rôle « pionnier » de l'Algérie aux niveaux régional et international, à travers ses approches inclusives pour le règlement des crises du continent africain, notamment dans la région du Sahel ainsi que ses efforts constants pour instaurer la sécurité et la stabilité dans la région. Dans une déclaration publiée sur le site officiel de la LOPIS, le président de la Ligue, M. Abakar Walar a dit : « Nous, habitants de la région du Sahel, sommes reconnaissants d'avoir pour voisin un pays comme l'Algérie qui se dresse comme un rempart inébranlable et un bouclier protecteur face à tous les idéologies destructrices, notamment l'extrémisme violent au nom de la religion ». M. Walar a salué les approches de l'Algérie en faveur de la résolution des problèmes du continent africain, car ces approches sont inclusives et comprennent les aspects liés à la sécurité, le développement et la spiritualité, afin de réaliser la sécurité et la prospérité de notre région, sans oublier les contributions de l'Algérie à la nation musulmane en général et à la région du Sahel en particulier. De son côté, le secrétaire général de la Ligue, Lakhmissi Bezzaz s'est félicité, dans

une déclaration sur le site de la Ligue, de l'efficacité de la diplomatie algérienne aux niveaux africain et international, faisant observer « la présence d'un effort diplomatique remarquable sur tous les plans, y compris la diplomatie religieuse à travers laquelle l'Algérie vise le développement du continent africain et la défense de ses acquis ». Parmi ces acquis dont l'Algérie œuvre à réaliser avec certains pays africains, « l'obtention d'un siège permanent pour le continent au Conseil de sécurité onusien ». Le représentant du Niger auprès de la Ligue, M. Ibrahim Moussa Ismail, a salué le rôle « pionnier » de l'Algérie aux niveaux régional et international, notamment ses efforts en faveur de la sécurité et de la paix en Afrique en général et dans la région du Sahel en particulier. « La diplomatie algérienne joue un rôle important au niveau du continent et au sein du Conseil de sécurité », a-t-il affirmé, exprimant sa gratitude pour le soutien de l'Algérie à son pays en rejetant l'intervention militaire et en insistant sur le règlement pacifique du conflit, tout en saluant, par la même, les approches « efficaces » de l'Algérie en matière de règlement des crises africaines.

OMM :

Le changement climatique constitue le défi majeur auquel l'humanité est confrontée

Le changement climatique est devenu une crise mondiale, et constitue le défi majeur auquel l'humanité est actuellement confrontée, a alerté mardi, la Secrétaire générale de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), Celeste Saulo, avertissant que le Pacifique Sud-Ouest, est « gravement touché » par les effets « en cascade », du réchauffement.

Les communautés, les économies et les écosystèmes de la région du Pacifique Sud-Ouest « sont gravement touchés » par les effets « en cascade », du changement climatique, a indiqué Mme Saulo, lors de la 53^e réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique (FIP), qui se tient jusqu'à jeudi à Tonga.

« Il est de plus en plus évident que nous manquons rapidement de temps pour inverser la tendance », a-t-elle ajouté.

L'accélération de l'élévation du niveau de la mer, le réchauffement des océans et l'acidification, mettent en péril les îles du Pacifique, qui sont confrontées à des menaces croissantes pour leur viabilité socio-économique et même pour leur existence en raison du changement climatique, alerte l'OMM, dans un nouveau rapport sur l'état du climat dans le Pacifique Sud-Ouest en 2023, avertissant sur ce « triple choc ».

L'océan a absorbé plus de 90 % de l'excès de chaleur emprisonné par les gaz à effet de serre (GES), et subit des changements qui seront irréversibles pour les siècles à venir.

Pour la cheffe de l'OMM, « les activités humaines ont affaibli la capacité de l'océan à nous nourrir et à nous protéger et, avec l'élévation du niveau de la mer, transforment un ami de toujours en une menace croissante », constatant déjà, « une augmentation des inondations côtières, du recul du littoral, de la contamination des réserves d'eau douce par l'eau salée et du déplacement des communautés ».

Bien qu'ils constituent une bouée de sauvetage, les systèmes d'alerte précoce, « ne sont disponibles que dans un tiers des petits Etats insulaires en développement du monde », a encore ajouté la responsable onusienne.

Le rapport de l'OMM, a été présenté lors du Forum des îles du Pacifique, accompagné d'un document d'information spécial sur la montée des eaux dans un monde en réchauffement, décrit par le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, comme « un appel d'urgence sur l'élévation du niveau de la mer ».

Pour le chef de l'ONU qui a lancé un « SOS mondial » sur la montée des eaux dans le Pacifique, « le problème est mondial », avertissant que la montée des eaux « nous touche tous, et va dévaster la pêche, le tourisme et l'économie bleue, réitérant ses appels « urgents » à une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre et à une meilleure adaptation au changement climatique.

SÉCHERESSE

La Namibie autorise l'abattage d'animaux sauvages

La Namibie a autorisé l'abattage des centaines d'animaux, dont des éléphants, des hippopotames et des zèbres dans ses parcs nationaux frappés par la sécheresse, allégeant ainsi la pression sur les pâturages tout en utilisant la viande pour nourrir les communautés vulnérables. Le ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme a déclaré que plus de 700 animaux ont été sélectionnés, dont 83 éléphants, 30 hippopotames, 100 élans et 300 zèbres. Il a déclaré qu'ils proviendront de parcs nationaux qui ont des populations de gibier durables. « Cela aidera à gérer la pression actuelle sur le pâturage et la disponibilité de l'eau en réduisant le nombre d'animaux sauvages dans certains parcs où nous pensons que le nombre dépasse le pâturage et l'eau disponibles, tout en fournissant la nourriture dont les communautés vulnérables ont tant besoin », a déclaré le porte-parole du ministère, Romeo Muyunda, dans un communiqué vendredi.

QUESTION DE LA PARTICIPATION DE LA RASD AU SOMMET DU FOCAC :

Le régime du Makhzen fait la propagande d'une victoire fictive pour couvrir son scandale à Tokyo

Le scandale du Maroc dans la capitale japonaise lors de la Réunion ministérielle de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) a provoqué l'hystérie du régime du Makhzen et de sa presse, qui a donné libre cours à ses illusions en faisant la propagande d'une victoire fictive que le royaume aurait réalisée à travers une prétendue exclusion de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) de la participation au Sommet du Forum de la coopération sino-africaine (FOCAC) prévu les 5 et 6 septembre 2024 à Pékin.



En effet, la presse marocaine a commencé, ces deux derniers jours, à faire la propagande de cette victoire fictive à travers une campagne médiatique visant sans nul doute à couvrir ce qu'il convient d'appeler « le scandale du Maroc à Tokyo » suite au lamentable échec des manœuvres marocaines qui avaient pour but de priver la République sahraouie de participer à la Réunion ministérielle de la TICAD, tenue les 24 et 25 août 2024 au Japon. Ainsi, et en vue de mettre à nu les mensonges colportés par le Makhzen, il est nécessaire de revenir aux décisions et pratiques de l'Union africaine (UA) concernant les partenariats. Et il importe ici de rappeler que les partenariats unissant l'UA à différents acteurs internationaux sont classés en deux catégories principales. La première catégorie concerne les partenariats multilatéraux, dans lesquels l'UA est une des principales parties. Aussi, elle assure l'organisation et la présidence avec la partie étrangère, comme c'est le cas pour la TICAD et les rencontres de l'organisation continentale avec l'Union européenne ou la Ligue arabe. La deuxième catégorie concerne les

partenariats bilatéraux entre un pays et plusieurs pays africains comme c'est le cas pour le Forum de coopération sino-africain et d'autres mécanismes de partenariat liant le continent africain à d'autres pays tels que la Russie, la Corée, la Turquie et l'Italie. D'après les résolutions de l'UA, la participation à ces réunions dépend du type de partenariat en question. C'est la formule de la participation inclusive regroupant l'ensemble des membres de l'UA qui a été retenue pour les partenariats multilatéraux, tels que la TICAD et les autres partenariats liant l'UA à l'UE et à la Ligue arabe. Ces réunions étant organisées sous la bannière de l'UA, tous ses Etats membres ont le droit d'y participer. En revanche, une participation limitée a été adoptée pour les partenariats bilatéraux concernant un nombre restreint de pays africains invités par le pays hôte, en fonction de la qualité et du niveau des relations bilatérales. De ce fait, le Forum sur la coopération sino-africaine a été inscrit, dès sa création en 2000, parmi les mécanismes bilatéraux liant la Chine à nombre de pays africains, car ne conférant aucun rôle à l'Organisation continentale, à savoir l'UA, qui n'est

pas concernée, en effet, par ses réunions et ses conclusions. Ainsi, la République sahraouie, à l'image d'autres pays africains, n'a participé à aucune réunion de partenariat sino-africain depuis son établissement. Alors, comment serait-elle exclue, comme le prétend le Maroc, si elle n'est même pas concernée par ces réunions qui ne relèvent pas de l'UA. L'image se clarifie ainsi de plus en plus sur les mensonges et les allégations diffusés par le Makhzen avant même la fin des travaux de la TICAD, ce Makhzen qui n'arrive pas à tenir tête aux coups successifs de l'UA, du pays hôte, le Japon, et puis du reste des pays africains qui n'ont pas digéré le comportement de bandit de la délégation marocaine. Ce qui est plus curieux, c'est que le Makhzen, qui tente de diffuser ses mensonges et ses allégations au sujet du sommet prévu en Chine, a feint d'oublier que la Chine a des positions constantes et inébranlables vis-à-vis de la question de décolonisation au Sahara occidental, des positions justement traduites par les déclarations des représentants de ce pays aux Nations unies, notamment au Conseil de sécurité, ainsi que par les communiqués émis par les autorités chinoises à maintes occasions.

Lors de la visite d'Etat effectuée en Chine, en juillet 2023, par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, la Chine avait réitéré cette position sans ambiguïté aucune. D'ailleurs, la déclaration commune adoptée à cette occasion affirme « le soutien de l'Algérie et de la Chine aux efforts visant à parvenir à une solution durable et équitable à la question sahraouie dans le cadre de la légalité internationale, notamment les résolutions y afférentes des Nations unies, à même de garantir au peuple du Sahara occidental son droit à l'autodétermination conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations unies ». Ainsi, la nouvelle sortie marocaine n'est autre qu'une tentative désespérée du Makhzen de jeter, tant bien que mal, de la poudre aux yeux des Marocains et de détourner leurs regards du scandale de Tokyo, celui de l'arroseur arrosé. Au lieu d'écarter la République sahraouie, les manigances du Maroc se sont soldées par un retour en force de cette dernière, affirmant au Maroc et à ses féaux partisans que la question sahraouie demeure d'actualité et que l'occupation des territoires sahraouis prendra fin tôt ou tard.

7 stades algériens homologués par la CAF

La CAF a homologué 7 stades algériens pour accueillir, entre autres, les matches du deuxième tour préliminaire des compétitions interclubs africaines pour cette saison 2024-2025.

Les sept infrastructures sportives algériennes appelées à accueillir les rencontres du deuxième tour préliminaire des compétitions interclubs de la CAF (Confédération africaine de football) sont : le stade 5 juillet, Nelson Mandela et « Chahid Ali Ammar dit Ali la Pointe » (Alger), Stade Hocine Ait Ahmed (Tizi-ouzou), Stade Chahid Hamlaoui (Constantine), Miloud Hadeff (Oran) et 19 mai 56 (Annaba), a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) lundi.

Pour rappel, quatre clubs algériens sont qualifiés pour le deuxième tour préliminaire des compétitions interclubs de la CAF, à savoir le MC Alger, le CR Belouizdad, le CS Constantine et l'USM Alger.



Triki met un terme à sa saison



Yasser Mohamed Tahar Triki, a annoncé, lundi, qu'il mettait un terme à sa saison en raison d'une blessure au talon, contractée lors des Jeux olympiques 2024. «En raison d'une blessure au talon contractée lors des qualifications en finale des Jeux olympiques 2024, je ne participerai plus à aucune compétition cette saison », a écrit Triki sur sa page Instagram. Pour sa deuxième participation aux Jeux olympiques, le triple sauteur algérien (27 ans) a terminé à la neuvième place du concours du triple saut des JO 2024 avec un bond mesuré à 17.22 m. Avant d'annoncer sa fin de saison, le recordman d'Algérie (17,43 m, réalisé aux JO de Tokyo 2020) occupait le septième rang du classement de la Ligue de diamant (7 points), dominé par le Burkinabé Hugues Fabrice Zango et le Portugais Pedro Pichardo avec 15 points.

Volley/Championnats d'Afrique des nations (U18-garçons) - 3^e journée : l'Algérie bat le Maroc au tie-break (3-2)

La sélection algérienne de volley-ball (U18-garçons) s'est imposée au tie-break devant son homologue marocaine (3-2 : 26-24, 24-26, 18-25, 25-18, 15-08), en match comptant pour la troisième journée du Championnat d'Afrique des nations de la caté-

gorie, disputé lundi à Tunis. C'est le troisième succès de rang des volleyeurs algériens dans le tournoi après les victoires obtenues contre le Rwanda et le Kenya sur le même score de 3 sets à 0.

Les Six algérien jouera son pro-

chain match face à la Tunisie, mardi, avant de boucler le premier tour, mercredi, face à l'Egypte. Selon la formule de compétition, les quatre premiers à l'issue du premier tour se qualifieront en demi-finales.

Début du 2^e séminaire sur le football féminin à Alger

Le deuxième séminaire sur le football féminin qui se tient à Alger en marge de la tenue du tournoi UNAF qualificatif pour la phase finale de la Ligue des champions 2024, a débuté ce lundi en présence du président de la Fédération algérienne et vice-président de l'UNAF, Walid Sadi. Ce séminaire de deux jours (26 et 27 août 2024) organisé par l'Union nord-africaine de football, sous l'égide de la CAF, et en collaboration avec la Fédération algérienne de football (FAF) est destiné principalement aux administratrices des clubs féminins algériens, avec au menu plusieurs thèmes abordés qui concernent la gestion des clubs, précise l'instance fédérale sur son site officiel. Le président de la FAF, Walid Sadi, qui accorde beaucoup d'importance au développement du football féminin en Algérie, a présidé la cérémonie d'ouverture de ce séminaire, qui a vu la présence également du directeur exécutif de l'UNAF, Mahmoud EL Hamami ainsi que celle du secrétaire général, Nadir Bouzenad, selon la même source. Dix représentants de clubs féminins algériens en plus des trois clubs étrangers présents actuellement en Algérie (ASF Sousse, FC Tutankhamun et FA Rabat) ont pris part à ce séminaire. Pour rappel, un premier séminaire, intitulé "Football Féminin avec un Staff Féminin" a été organisé à Alger les 23 et 24 août 2024.



JEFF PANACLOC
CONTRE-ATTAQUE



20h25

TMC

La marionnette Jean-Marc, du ventriloque Jeff Panacloc, a été arrêtée. Le singe n'a pas pu s'empêcher d'aller vanner la Première Dame des États-Unis. Menotté, il a été emmené au commissariat. Profitant d'un moment d'égarement d'un policier trop gourmand, l'animal va réussir à s'échapper pour rejoindre Jeff sur scène. Dans cette fuite effrénée entre les forces de l'ordre et son singe, Jeff rencontre Jacky, le technicien fan de Johnny Hallyday et Nabilouche, la petite amie de Jean-Marc. Mais rien ne se passe comme prévu.

LE GENDARME
ET LES GENDARMETTES



20h10

6ter

Les gendarmes de Saint-Tropez attendent avec impatience quatre recrues féminines qui, selon la rumeur, sont ravissantes. A leur arrivée, toute la brigade est en émoi, ce qui n'est pas du goût des épouses des militaires. Mais bientôt, les jeunes femmes sont mystérieusement enlevées les unes après les autres. Le maréchal des logis-chef Ludovic Cruchot et l'adjudant Jérôme Gerber se lancent à leur recherche. Dans cet ultime volet, Louis de Funès a du mal à compenser une mise en scène bien terne.

CAMPING 2



20h10

TF1

Arcachon au mois d'août. Jean-Pierre Savelli, employé aux Mutuelles d'Assurances de Clermont-Ferrand, apprend que Valérie, sa fiancée, veut faire un break. Pour se ressourcer et retrouver calme et sérénité, il décide de changer de destination de vacances. Il atterrit au Camping des Flots Bleus et tombe sur Patrick Chirac et sa bande de campeurs irrédutibles. Les vacances peuvent commencer. Cette suite n'apporte rien de neuf et l'intrigue peine à démarrer. Reste quelques bons gags.

LE VOYAGEUR
LA VALLÉE DE LA PEUR



19h57

3

Une jeune femme disparaît sur une petite route du Pays basque, alors qu'elle se rendait dans son magasin pour l'ouvrir. Yves Cesnoz, condamné pour un meurtre similaire et très récemment libéré de prison, est immédiatement soupçonné par la capitaine Claudia Etchar, chargée de l'enquête. L'homme se laisse arrêter comme s'il s'attendait à l'arrivée des enquêteurs. Quand Yann Kandinsky, le policier qui vit dans un van avec son chien, entend parler de l'affaire, il décide de se rendre sur place pour retrouver la jeune disparue et surtout pour prouver l'innocence de Cesnoz.



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

LES GRANDS ESPRITS



19h55

arte

François Foucault, professeur agrégé de lettres au lycée Henri-IV, mène la vie dure à ses élèves. Sans pitié dans ses notations, il l'est également au moment où il rend les copies. Il va devoir faire preuve d'un peu plus d'humilité quand il est contraint d'enseigner pendant un an dans un collège de banlieue. Pour cet homme évoluant dans un milieu bourgeois, le voilà déstabilisé. Pour ne rien arranger, ses collègues, qui le trouvent arrogant, n'aiment pas ses méthodes. Un film juste et attachant, qui doit beaucoup à la complicité entre Denis Podalydès et d'excellents jeunes comédiens.

LES ROUTES
DE L'IMPOSSIBLE



20h00

5

Le Zanskar est une région d'Inde région située dans la plus haute vallée peuplée de l'Himalaya, à plus de 4 000 mètres d'altitude. Pour atteindre le petit village de Ralakum, Nima et son fils entament un long périple avec leur 4x4. Une fois le long trajet en voiture terminé, le pire commence puisqu'il reste deux jours de marche dans le froid et la glace. Tashi et Thinle prennent, eux aussi, des risques pour atteindre des villages isolés dans le but vendre leurs fruits et légumes. Voitures qui s'enfoncent dans la glace et manque d'oxygène paraissent presque dérisoires à côté des inondations récentes qui ont ravagés certaines zones.

CHAMPAGNE !



20h10

6

Jean, Patrick, Joanna, Romane et Guillaume se connaissent maintenant depuis plus de 30 ans. Leurs mariages et leurs enfants n'ont pas réussi à les éloigner et, le temps d'un week-end, la bande décide de se rendre en Champagne pour l'enterrement de vie de garçon de Patrick. Cependant, lorsque la future épouse arrive à l'improviste elle ne semble pas faire l'unanimité, et ces 30 ans d'amitié risquent de tourner au vinaigre. Une comédie au scénario usé, qui repose avant tout sur sa troupe de comédiens, en forme.

CASTLE
SEULS DANS LA NUIT



20h05

Chérie 25

Après une rencontre avec les parents qui ne s'est pas passée comme prévu, Castle et Beckett sont envoyés sur une nouvelle scène de crime dont la victime est un prêtre. Une religieuse proche de la victime indique aux enquêteurs que le responsable est vraisemblablement un mafieux du nom de Mickey Dolan avec qui le prêtre s'était violemment disputé avant le meurtre. La nuit même, alors qu'ils rentrent en contact avec un potentiel témoin du crime, Castle et Beckett sont victime d'un guet-apens.

Web : www.lemidi-dz.com
MIDI
Quotidien national d'information Libre

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef:
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er} - Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fadjr	04:38
Dohr	12:49
Asr	16:29
Maghreb	19:21
Icha	20:48

75^e ANNIVERSAIRE DES CONVENTIONS DE GENÈVE

L'HUMANITÉ VIT LES PIRES SÉQUENCES DE SON HISTOIRE À TRAVERS LE GÉNOCIDE DE GHAZA

A l'heure de la célébration du 75^e anniversaire des conventions de Genève, les crimes les plus abjectes et les pires atrocités sont commis depuis plus de 320 jours par l'entité sioniste contre le peuple palestinien, sous le regard impuissant de toute l'humanité, ce qui remet en question l'efficacité et la perspicacité de ces quatre Conventions.

Depuis octobre 2023, l'humanité vit l'une des pires séquences de son histoire post-seconde guerre mondiale : l'agression sioniste contre le peuple palestinien. Une agression qui a méthodiquement, et durant plus de 320 jours d'atrocités, transgressé toutes les règles du droit international humanitaire en temps de guerre établies par les Conventions de Genève et de ses protocoles additionnels de 1977.

Bombardements délibérés d'hôpitaux, de structures sanitaires et attaques ciblées contre le personnel de santé palestinien, prohibés par les deux premières conventions (celles de 1864 et de 1906), maltraitements, tortures et assassinats de prisonniers (palestiniens) protégés par la troisième convention de 1929, massacres quotidiens des populations civiles, en majorité des femmes et d'enfants, interdits par la quatrième convention établie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ainsi que ses deux protocoles de 1977...

L'entité sioniste a piétiné tous les accords signés par 196 Etats dans le monde. Crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide, les pires qualificatifs ont été utilisés pour décrire les atrocités sionistes. Mais, aveuglée par sa folie meurtrière, l'entité sioniste continue de mépriser toutes les mesures prises contre elle et toute dénonciation de ses crimes, y compris celles émanant des mécanismes internationaux mis en place pour faire respecter les règles



établies par les Conventions de Genève. Ni les déclarations de la présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) Mirjana Spoljaric, qui en visite à Gaza en décembre 2023, dénonçait déjà, le « niveau de souffrance humaine intolérable », ni les appels du secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, à mettre fin au « cauchemar interminable » auquel le peuple palestinien fait face, ne trouvent d'échos chez les criminels de guerre sionistes. D'ailleurs, le 22 juin 2024, l'entité criminelle a attaqué le siège du CICR à Gaza faisant 22 martyrs et plus de 45 blessés, une réponse cynique aux propos de la présidente du Comité qui déclarait quelques semaines plus tôt que cette guerre a brisé « tout sentiment d'humanité partagé ».

Plus grave encore, l'entité sioniste refuse de se conformer aux injonctions de la plus haute juridiction de l'ONU. Le 26 janvier

2024, la Cour internationale de justice a, dans un précédent historique suite à une plainte déposée par l'Afrique du Sud accusant l'entité sioniste de commettre un acte de génocide, demandé à l'entité criminelle de s'interdire toute attaque contre les Palestiniens, de sanctionner les responsables incitant à la violence et d'autoriser l'entrée de l'aide humanitaire.

Le 24 mai, la Cour conclut que l'entité sioniste « doit arrêter immédiatement son offensive militaire à Rafah ». Et quelques semaines plus tard, le 19 juillet, la CIJ déclare que l'occupation des territoires palestiniens par l'entité sioniste viole le droit international et demande à cet occupant de mettre fin à sa présence dans ces territoires. Le 20 mai, c'est autour de la Cour pénale internationale (CPI), l'autre mécanisme supposé garantir le respect des droits inscrits dans les conventions de Genève, de

déclarer que le premier ministre et le ministre de la défense du gouvernement d'occupation sioniste « portent la responsabilité pénale de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis sur le territoire de l'Etat de Palestine (dans la bande de Gaza) à partir du 8 octobre 2023 au moins ».

Mais malgré toutes ces accusations, dénonciations et décisions de la justice internationale ainsi que la mobilisation de l'opinion publique internationale qui continue à dénoncer dans les rues des grandes capitales l'horreur des actes commis contre le peuple palestinien, l'entité sioniste poursuit son abominable génocide au mépris de l'humanité entière. Un mépris qui interpelle aujourd'hui sur la pertinence des Conventions de Genève de 1949.

Une interpellation qui vient rappeler l'incapacité des mécanismes internationaux en charge de faire respecter les règles des conventions internationales à appliquer leurs propres décisions pour faire cesser la forfaiture sioniste.

Récemment, un mémorandum «urgent» a été envoyé par 30 personnalités des droits de l'homme à la Cour pénale internationale, avait révélé la fondation Palestinienne pour les droits de l'homme «Chahed» (témoin). Ce mémorandum appelle à «accélérer l'émission des mandats d'arrêt nécessaires pour mettre fin au génocide en cours dans la bande de Gaza», avertissant que tout retard «renforce l'impunité et encourage à commettre de nouveaux crimes».

Auparavant, l'Algérie, par la voix de son représentant permanent à l'ONU, l'ambassadeur Amar Bendjama, a lancé un énième appel pour «la mise en œuvre immédiate et totale des résolutions du Conseil de sécurité y compris la résolution 2735», relative à un cessez-le-feu à Gaza, afin de mettre fin aux massacres sionistes et aux violations des plus élémentaires des droits humains, foulés au pied au vu et au su de tous.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

49 morts et 1980 blessés en une semaine

Quarante-neuf (49) personnes sont décédées et 1980 autres ont été blessées dans 1430 accidents de la circulation survenus durant la période du 18 au 24 août à travers plusieurs wilayas, indique, mardi, un bilan hebdomadaire de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'El Oued où 4 personnes sont décédées et 18 autres ont été blessées dans 12 accidents de la circulation, précise la même source.

Durant la même période, les secours de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 1663 incendies urbains, industriels et divers, dont les plus importants ont été enregistrés à Alger avec 176 incendies, Tizi-Ouzou (112) et Blida (108).

En outre, 5831 interventions ont été effectuées, durant la même période, pour le sauvetage de 373 personnes en situation de danger et l'exécution de 5117 opérations diverses d'assistance.

VARIOLE DU SINGE

AUCUN CAS DÉCLARÉ EN ALGÉRIE, UNE IMPORTANTE DÉMARCHE D'ANTICIPATION ADOPTÉE

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS) a annoncé, mardi dans un communiqué, qu'aucun cas de variole du singe n'a été déclaré, à ce jour, en Algérie, soulignant qu'une importante démarche d'anticipation concernant les actions et les moyens à mettre en œuvre a été adoptée.

L'ANSS « avait réuni en date des 25 mai et 2 juin 2022 un comité ad hoc chargé du suivi de l'épidémie de la variole du singe (Mpox) correspondant à une première vague de l'épidémie et à la suite de laquelle l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) avait instauré la première urgence mondiale concernant cette épidémie, le 23 juillet 2022 », souligne l'Agence.

A ce propos, l'ANSS note avoir réactivé, le 26 août 2024, « ce comité ad hoc suite à la déclaration par l'OMS du Mpox comme

urgence de santé publique de portée internationale le 14 août 2024 après une hausse inattendue des contaminations à l'échelle mondiale et particulièrement en Afrique, avec plus de 3.331 nouveaux cas confirmés depuis janvier 2024, dont 2.961 en République Démocratique du Congo (RDC) avec 575 décès », précisant que l'épidémie s'est ensuite étendue aux pays voisins de la RDC. « A ce jour, aucun cas de variole du singe n'a été déclaré en Algérie. Dans une démarche d'anticipation et de riposte nationales, l'ANSS a abordé les causes, la transmission, les symptômes, le diagnostic, les traitements et la prévention de la maladie », a-t-elle rassurée. De plus, ajoute la même source, « une importante démarche concernant les actions et les moyens à mettre en œuvre a été adoptée

notamment en ce qui concerne la surveillance et le contrôle des frontières, la disponibilité des tests de dépistage, l'accès aux traitements et aux moyens de prévention en particulier la vaccination ainsi que la mise en place d'applications numériques pour le suivi en temps réel de l'évolution des cas et leur traçage ».

L'ANSS indique qu'outre les experts et les membres du conseil scientifique de l'ANSS, ont pris part à cette « importante réunion », les représentants des secteurs en charge de la santé, de la production pharmaceutique, de l'intérieur, de la défense nationale et de la recherche scientifique. Suite à quoi un comité de pilotage est installé et sera chargé du suivi de la mise en œuvre de cette démarche.